

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

4^e séance, 19^e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 27 septembre 2016, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Martine Cazes, commissaire-parent
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires à distance :

Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du conseil des commissaires absents :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 27 septembre 2016 ouverte à 19 h 30.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

Messieurs Freddy Ntako et Marcel Vézina se joignent à la séance à distance, il est 19 h 33.

CC-16-17-022

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'AJOUTER les points 1.5.3 – Suivi des procès-verbaux, 2.6 – Fédération des commissions scolaires du Québec et 3.3 – Complexe de soccer Honco de Lévis;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances précédentes du conseil des commissaires
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2016
 - 1.5.3 Suivi des procès-verbaux
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Rapport du président

2.0 Décisions

- 2.1 Modification des services éducatifs dispensés par les écoles primaires, École de l'Épervière, Sainte-Thérèse et École des Quatre-Vents et par l'École secondaire Beurivage
- 2.2 Modification des services éducatifs dispensés par les écoles primaires, École du Grand-Voilier et École Clair-Soleil et par l'École secondaire de l'Envol
- 2.3 Modification des services éducatifs dispensés par l'École Sainte-Hélène
- 2.4 Demande d'ajout d'espace – Nouvelle école Saint-Apollinaire
- 2.5 Aliénation de gré à gré d'une partie du lot 5 490 126 à la compagnie Complexe deux Glaces Lévis inc. au moyen d'une convention
- 2.6 Fédération des commissions scolaires du Québec
- 2.7 Autorisation à la directrice générale

3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

- 3.2 Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts du commissaire
- 3.3 Complexe de soccer Honco de Lévis

4.0 Rapport des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité EHDAA
- 4.6 Comité de parents

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux des séances précédentes du conseil des commissaires

CC-16-17-023

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 août 2016 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 23 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 août 2016 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-024

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2016

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 30 août 2016 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 23 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 30 août 2016 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.3 Suivi des procès-verbaux

Aucun suivi

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention

Monsieur Denis Vien arrive, il est 19 h 40.

1.8 Correspondance

Les pièces relatives à la correspondance ont été présentées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.9 Rapport du président

Monsieur François Caron, président, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Modification des services éducatifs dispensés par les écoles primaires, École de l'Épervière, Sainte-Thérèse et École des Quatre-Vents et par l'École secondaire Beaurivage

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2017 à 2021 des écoles primaires, École de l'Épervière, Sainte-Thérèse et l'École des Quatre-Vents et de l'École secondaire Beaurivage;

ATTENDU que les élèves de 5^e et 6^e année de l'École des Quatre-Vents poursuivent leur parcours scolaire dans les locaux de l'École secondaire Beaurivage depuis l'automne 2016;

ATTENDU que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

ATTENDU que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif à la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le mercredi 26 octobre 2016, à 19 h, à l'auditorium de l'École secondaire Beaurivage située au 1134, rue du Centenaire, Saint-Agapit.

Pour donner son opinion

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 19 octobre 2016, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

CC-16-17-025

DGA

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Pour être entendu à l'assemblée publique

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 19 octobre 2016, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. La commission scolaire se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

Documentation et renseignements

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général à l'adresse mentionnée ci-dessous ou sur le site Internet de la Commission scolaire des Navigateurs (www.csdn.qc.ca) à compter du vendredi 7 octobre 2016.

DE DONNER, conformément à la loi et à la politique, un avis public au plus tard le 28 septembre 2016.

DE PROCÉDER à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-026

DGA

2.2 Modification des services éducatifs dispensés par les écoles primaires, École du Grand-Voilier et École Clair-Soleil et par l'École secondaire de l'Envol

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2017 à 2021 des écoles primaires, École du Grand-Voilier et l'École Clair-Soleil et de l'École secondaire de l'Envol;

ATTENDU que les élèves de 5^e et 6^e année de l'École Clair-Soleil sont scolarisés depuis plusieurs années dans les locaux de l'École secondaire de l'Envol;

ATTENDU que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

ATTENDU que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif à la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le lundi 24 octobre 2016, à 19 h, à la cafétéria de l'École secondaire de l'Envol située au 1101, route des Rivières, Lévis (secteur Saint-Nicolas).

Pour donner son opinion

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 19 octobre 2016, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

Pour être entendu à l'assemblée publique

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 19 octobre 2016, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. La commission scolaire se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

Documentation et renseignements

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général à l'adresse mentionnée ci-dessous ou sur le site Internet de la Commission scolaire des Navigateurs (www.csdn.qc.ca) à compter du vendredi 7 octobre 2016.

DE DONNER, conformément à la loi et à la politique, un avis public au plus tard le 28 septembre 2016.

DE PROCÉDER à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-027
DGA

2.3 Modification des services éducatifs dispensés par l'École Sainte-Hélène

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2017 à 2021 à l'École Sainte-Hélène;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2017 à 2021 à l'École de Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que le transfert des élèves de la 4^e année s'inscrit dans la continuité du transfert des élèves de la 5^e et 6^e année scolarisés à l'École Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

ATTENDU que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif à la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le mercredi 2 novembre 2016, à 19 h, au gymnase de l'École Sainte-Hélène située au 11, rue Saint-Maurice, Lévis (secteur Breakeyville).

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Pour donner son opinion

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 26 octobre 2016, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

Pour être entendu à l'assemblée publique

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 26 octobre 2016, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. La commission scolaire se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

Documentation et renseignements

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général à l'adresse mentionnée ci-dessous ou sur le site Internet de la Commission scolaire des Navigateurs (www.csdn.qc.ca) à compter du mercredi 12 octobre 2016.

DE DONNER, conformément à la loi et à la politique, un avis public au plus tard le 28 septembre 2016.

DE PROCÉDER à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-028

SRM

2.4 Demande d'ajout d'espace – Nouvelle école Saint-Apollinaire

ATTENDU l'augmentation de la clientèle scolaire dans le bassin de l'École des Quatre-Vents de la municipalité de Saint-Apollinaire, comme il appert aux dernières statistiques fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

ATTENDU la capacité maximale atteinte de l'École des Quatre-Vents à compter de l'année scolaire 2015-2016, obligeant la commission scolaire à déplacer des élèves à l'École secondaire Beauvillage;

ATTENDU que le transfert des élèves de ce secteur, vers d'autres territoires ou municipalités, implique un temps de transport important le matin et le soir, en raison de la distance et que les établissements les plus proches ayant de l'espace se situent à plus de 20 km;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU qu'il s'avère techniquement impossible d'envisager un agrandissement de l'École des Quatre-Vents de plus de quatre locaux de classe;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Apollinaire détient un terrain apte à accueillir une nouvelle école;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adresse au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Sébastien Proulx, par la voie de son président, monsieur François Caron, une demande de construction d'une nouvelle école, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs et plus particulièrement dans les limites de la municipalité de Saint-Apollinaire;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer et à transmettre, sur demande, aux autorités compétentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les documents pertinents à l'analyse de cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-029

DG

2.5 Aliénation d'une partie du lot 5 490 126 (École Pointe-Lévy) à Complexe Deux Glaces Lévis et demande d'autorisation au ministre

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) est propriétaire du lot 5 490 126 situé à Lévis (Arrondissement Desjardins, secteur Lévis) sur lequel est érigée l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU que la CSDN et la Ville de Lévis ont des besoins grandissant pour des installations intérieures pour la pratique de sports sur glace;

ATTENDU que la CSDN, la Ville de Lévis et Complexe Deux Glaces Lévis souhaitent conclure un protocole d'entente, afin de réaliser un projet de construction de l'Aréna deux glaces comprenant des installations pour la pratique de sports sur glace sur une partie dudit lot;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs donne son accord afin d'entamer les démarches nécessaires, en vue d'aliéner une partie du lot 5 490 126 sur lequel est érigée l'École Pointe-Lévy, situé à Lévis (Arrondissement Desjardins, secteur Lévis) à Complexe Deux Glaces Lévis pour la réalisation du projet de construction de l'Aréna deux glaces, sous réserve de l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de la signature d'un protocole d'entente encadrant les modalités de l'utilisation de cet immeuble à la satisfaction de la Commission scolaire des Navigateurs;

D'AUTORISER le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, à obtenir l'autorisation d'aliénation dudit terrain auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à signer tout document découlant de cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6 Fédération des commissions scolaires du Québec

Monsieur François Caron, président, est questionné par M. François-Yves Dubé, vice-président, relativement au mémoire concernant le Projet de loi 105 – Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique. Ce mémoire a été déposé par la Fédération des commissions scolaires (FCSQ). Il y a discussion entre les membres du conseil des commissaires quant à l'utilisation des services offerts par la FCSQ.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

CC-16-17-030

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

D'OBTENIR les informations suivantes :

1. Le coût d'adhésion à la FCSQ;
2. Les avantages de faire partie de la FSCQ;
3. La liste des services rendus à la commission scolaire au cours des trois (3) dernières années;
4. Les services rendus par la commission scolaire à la FCSQ au cours des trois (3) dernières années;
5. Communiquer avec un représentant de la Commission scolaire Marie-Victorin, Commission scolaire Marguerite-Bourgeois et Commission scolaire Grande-Seigneurie afin d'obtenir les impacts de leur désaffiliation;

QUE ce rapport soit présenté lors de la réunion du conseil des commissaires du 25 octobre 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7 Autorisation à la directrice générale

Le point 2.7 – Autorisation à la directrice générale sera traité après le point 5.1 Questions et messages des commissaires.

3.0 INFORMATION

3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

3.2 Déclaration d'intérêts du commissaire

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, demande aux membres du conseil des commissaires de déclarer, à l'aide du formulaire de déclaration de conflit d'intérêts du commissaire qui leur a été remis, toutes les situations potentiellement conflictuelles dans lesquelles ils pourraient se trouver, et ce, conformément à l'article 5.2 du *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire*.

3.3 Complexe de soccer Honco de Lévis

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président, demande à M. François Caron, président, d'expliquer son absence du 14 septembre 2016 lors du lancement officiel de la phase 3 du Complexe de soccer Honco de Lévis. Il mentionne que ce projet est situé dans sa circonscription et qu'il aurait souhaité être avisé de cette absence afin de le remplacer vu qu'il est le vice-président de la commission scolaire. Le président mentionne qu'il avait informé la directrice générale, Mme Esther Lemieux, qu'il pourrait être difficile pour lui de se rendre disponible à cette date. Il ajoute qu'il n'a pas eu de retour à la suite du comité plénier du 13 septembre 2016.

M. Dubé fait référence à un courriel qu'il a transmis au président le 14 septembre 2016 où il est fait état de cet événement. Dans ce courriel, le président mentionne qu'il a discuté le 10 septembre 2016, avec le directeur général du Complexe de soccer Honco de Lévis, de la cérémonie du 14 septembre 2016.

Il y a discussion entre les membres du conseil des commissaires relativement à cette situation. Les commissaires souhaitent que le vice-président ou un commissaire puisse être avisé afin de remplacer le président lorsque celui-ci a un empêchement. Ils soutiennent que

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* n'a pas été respecté. Le président répond que c'est leur évaluation de la situation.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des décisions prises, lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 août 2016.

4.2 Comité de vérification

Aucune réunion

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune réunion

4.4 Comité des ressources humaines

Aucune réunion

4.5 Comité EHDAA

Madame Catherine Rollier, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la désignation des membres du comité ÉHDAA aura lieu lors de la réunion du comité de parents du 3 octobre 2016.

4.6 Comité de parents

Madame Martine Cazes, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la 1^{re} réunion du comité de parents aura lieu le 3 octobre 2016.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Quelques membres du conseil des commissaires posent des questions et donnent de l'information.

Suspension de la séance publique. Il est 21 h

Reprise de la séance publique. Il est 21 h 05

2.0 DÉCISIONS

2.7 Autorisation à la directrice générale

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les commissaires qui assistent à distance, messieurs Marcel Vézina et Freddy Ntako puissent assister au huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-031

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

PROPOSITION DE HUIS CLOS

CC-16-17-032

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.7 – Autorisation à la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 09

Monsieur François Caron, président, quitte la séance. Il est 21 h 09.

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président, préside maintenant la séance.

CC-16-17-033

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 52.

CC-16-17-034

ATTENDU les délibérations à huis clos;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à consulter et mandater des professionnels suivant les discussions tenues à huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-035

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

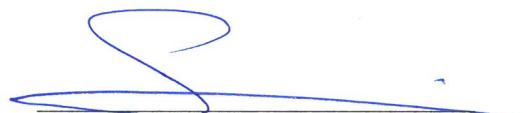
IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 56.

ADOPTÉE à l'unanimité



François-Yves Dubé
Vice-président



Guylaine Giguère
Secrétaire générale